

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 26 mars 2015**

L'an Deux mille quinze le 26 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : M. LATIL, M. BEGUE, Mme GUIRAL, Mme PATIN, M. CANAC, Mme HAMON,
M. VIBOH, M. MEUNIER, M. MUZAS, M. BERTHON, Mme DUPUIS, M. HAYAT

Etaient absents : Mme BRUNET a donné procuration à Mme GUIRAL
M. BLONDEAU a donné procuration à Mme CHAVILLON

| | | | |
|----------------------------|----|------------------------|--------------|
| Nombre de membres élus | 15 | Date de la convocation | 20 mars 2015 |
| Nombre de membres présents | 13 | Date de l'affichage | 20 mars 2015 |
| Nombre de membres votants | 15 | | |

Madame le Maire ouvre la séance à 20h32 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le vote de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.
15 voix POUR

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme DUPUIS propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 26 février 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

Point N° 3 : Vote de l'attribution de compensation de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines

Par délibération en date du 11/02/2015, le conseil communautaire de la CCCY a adopté l'attribution de compensation de fiscalité 2015 pour ses communes membres.

En vertu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, modifié par la loi 2014-1655 du 29/12/2014- art 34, la CCCY nous invite à soumettre dans les meilleurs délais cette attribution de compensation au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines **15 voix POUR**.

Point N° 3 : Vote du budget primitif 2015

Mme PATIN, rapporteur de la commission finances, expose le budget primitif 2015 à l'ensemble des conseillers.

Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2015 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

| | |
|----------------|--------------|
| Chapitre 011 : | 122 365.46 € |
| Chapitre 012 : | 295 388.30 € |
| Chapitre 022 : | 7 000.00 € |
| Chapitre 023 : | 436 366.11 € |
| Chapitre 65 : | 132 353.84 € |
| Chapitre 66 : | 3 293.00 € |
| Chapitre 14 : | 123 884.00 € |
| Chapitre 67 : | 15 201.64 € |

TOTAL DEPENSES : 1 135 852.35 €

Le Budget Primitif 2015 « DEPENSES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR

RECETTES :

| | |
|-----------------|--------------|
| Chapitre R002 : | 386 366.25 € |
| Chapitre 013 : | 3 500.00 € |
| Chapitre 70 : | 62 970.00 € |
| Chapitre 73 : | 568 028.54 € |
| Chapitre 74 : | 93 005.00 € |
| Chapitre 75 : | 5 380.92 € |
| Chapitre 77 : | 16 601.64 € |

TOTAL RECETTES : 1 135 852.35 €

Le Budget Primitif 2015 « RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

| | |
|---------------|--------------|
| Chapitre 16 : | 10 000.00 € |
| Chapitre 20 : | 28 787.00 € |
| Chapitre 21 : | 36 878.00 € |
| Chapitre 23 : | 501 000.00 € |

TOTAL DEPENSES : 576 665.00 €

Le Budget Primitif 2015 « DEPENSES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR

RECETTES :

| | |
|----------------|--------------|
| Chapitre R001 | 76 171.89 € |
| Chapitre 13 : | 2 127.00 € |
| Chapitre 10 | 62 000.00 € |
| Chapitre 021 : | 436 366.11 € |

TOTAL RECETTES : 576 665.00 €

Le Budget Primitif 2015 des « RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 15 VOIX POUR

Point N° 4 : D.I.A

Le tableau des DIA présenté au CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 mars 2015 est le suivant :

| Lieu | Date | Parcelle | Superficie en M ² | Prix de vente en € | Prix au m ² | Usage |
|---|------------|----------|------------------------------|--------------------|------------------------|-------|
| 17 rue des Vignes | 17/07/2014 | D 886 | 320 | 195 000,00 | 609.38 € | Bâti |
| Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter la parcelle N° D 886 | | | | | | |

Point N° 5 : Questions diverses

Madame le Maire donne lecture de deux courriers reçus en mairie, un de Mme Fortier Céline, un de Mr et Mme Fortier Jean-Louis. Ces deux courriers seront transmis à la commission PLU. L'adjoint en charge de la commission PLU répondra aux courriers une fois la commission entendue.

CARNAVAL : M. MUZAS indique que le carnaval s'est déroulé le samedi 21 mars avec une très bonne participation des parents et des enfants. La recette de la journée se monte à 478.80 €. En ce qui concerne l'appel à cotisation, il faut relancer les auteuillois car cela n'a pas été fait l'an dernier.

CHASSE AUX ŒUFS : la manifestation aura lieu le lundi 6 avril à 11h30 dans le parc de la mairie. C'est un moment très prisé des parents et surtout des enfants.

REUNION JEUNES : M. CANAC explique que la mairie a réuni un groupe de jeunes à la mairie afin de voir avec eux comment ils se sentaient à Auteuil et quelles étaient leurs attentes. Il en ressort qu'ils attendent beaucoup d'une relation intergénérationnelle. Ils ont également des attentes musicales. Les jeunes vont créer une association qui participera, à son niveau, à l'élaboration des projets initiés par la mairie. Une deuxième réunion aura lieu pour attirer d'autres jeunes du village. Mme le Maire dit que c'est un beau démarrage et espère qu'il y aura une suite à tous ces projets des jeunes.

BUREAU DE VOTE : M. HAYAT prend le créneau horaire de 16h à 20h. M. MUZAS confirme sa participation

INTERVENTION DE M. MUZAS

« Je tiens à préciser que les 5 élus issus de la seconde liste des élections municipales de 2014, ne sont à la botte de personne. Personne ne dicte ou ne dirige leurs interventions. Ils se positionnent avec conscience. Ils ne sont l'empreinte de personne, ni de l'intérieur de la municipalité, ni de l'extérieur. Je ne regarde personne volontairement, car ceci est valable autant pour les élus que pour la population Auteilloise. Qu'on se le dise et que ce soit répété »

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21H30.

Madame le Maire donne la parole à la salle.

Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-Le-Roi